



Formation organisée
avec le soutien
de la Région
Normandie



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités de sélection

Formation Professionnelle Continue 2024

**à l'Institut de Formation en Pédicurie-
Podologie d'Alençon**

Institut de Formation et de Recherche en Santé
de Normandie

MODALITES DE SELECTION

Conformément au titre II de l'Arrêté du 17 janvier 2020 : dispositions spécifiques – modalités d'admission des candidats relevant de la formation professionnelle continue pour les formations de manipulateur d'électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire médical, d'ergothérapeute et de pédicure podologue (articles 12 à 15), les candidats peuvent déposer un dossier de candidature afin d'intégrer l'Institut de Formation en Ergothérapie.

Ces candidats doivent :

- relever de la formation professionnelle continue
- justifier d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt du dossier

A l'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie de l'IFRES d'Alençon, la sélection comprend **une étude approfondie du dossier écrit**, par un jury, constitué par l'IFPP d'Alençon et chargé d'examiner les candidatures. Les critères de sélection des dossiers écrits sont ceux tels que définis dans l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'état de Pédicurie-Podologie.

Nombre de places

Le nombre de places accessibles pour l'année universitaire 2024-2025 aux candidats en formation Professionnelle continue est limité à 4.

INSCRIPTION

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ☎ 02.33.80.32.57

FORMALITES A ACCOMPLIR POUR VOTRE INSCRIPTION

Vous pouvez retourner ou déposer votre dossier complet du 22 janvier 2024 au 29 mars 2024 inclus (cachet de la poste faisant foi) à :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Pédicurie-Podologie
25, rue du Balzac
BP 56
61 002 Alençon Cedex*

Votre dossier devra être constitué de :

- une copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour ou passeport seulement)
- une photocopie certifiée conforme de(s) diplôme(s) détenu(s) (les diplômes originaux seront à présenter avant l'inscription à l'IFE)
- les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale ; Permettant de justifier des trois années de cotisation à un régime de protection sociale requis pour être admis à déposer un dossier de candidature pour l'entrée en formation.
- un curriculum vitae détaillant le parcours professionnel du candidat
- une lettre de motivation argumentée au regard du parcours du candidat, de ses expériences et résultats théoriques, (des pièces justificatives pourront être fournies par le candidat). Vous ferez apparaître les éléments justifiant votre motivation au regard de la profession.
- une grande enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat affranchies pour 50g,
- un chèque d'un montant de 80,00€, correspondant à des frais de gestion et de traitement du dossier, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie. (**Indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat**).

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Pour rappel selon l'[Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#), les attendus nationaux de recrutement sont :

Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1 - Etre intéressé par les questions de santé et les questions sociales	Intérêt pour les sciences de la rééducation et du soin
	Intérêt pour la profession de pédicure-podologue
	Sens de l'intérêt général
2 - Disposer de qualités humaines et de capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention aux autres
	Capacité d'écoute
	Aptitude à travailler en groupe
3 - Disposer d'une maîtrise de l'expression écrite et orale	Maîtrise du français à l'oral et à l'écrit
	Capacité d'argumentation
	Capacité de synthèse
	Capacité à communiquer dans une langue étrangère notamment l'anglais
4 - Avoir de l'intérêt pour les sciences du vivant et la démarche scientifique	Aptitude à observer et/ou à analyser
	Aptitude à rechercher et à sélectionner des données
	Aptitude à organiser et à restituer de l'information
	Aptitude à produire un raisonnement logique
5 - Savoir s'organiser dans son travail	Capacité à hiérarchiser les tâches
	Capacité à travailler en autonomie
	Capacité à utiliser les outils numériques

Les résultats seront affichés à l'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie d'Alençon et communiqués par courrier à chaque candidat.

Ils seront mis en ligne sur le site internet de l'Institut de Formation en Pédicurie Podologie d'Alençon seulement pour les candidats ayant donné leur autorisation.

Les résultats seront publiés le 13 mai 2024 à 9h00

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

J'autorise l'Institut de Formation en Ergothérapie d'Alençon à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet : **(cochez obligatoirement l'une des deux cases).**

OUI

NON (j'ai pris note qu'en cas de réponse négative, mon nom et prénom n'apparaîtront que sur les listes affichées dans le hall de l'IFE).

ATTENTION

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription
Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet

CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'IFPP POUR LES CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis devront impérativement confirmer leur admission dans les **10 jours** après notification des résultats à l'adresse suivante :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé
Institut de Formation en Pédicurie-Podologie
25, rue Balzac
BP 56
61002 Alençon Cedex*

avec les documents cités ci-dessous :

- une confirmation d'inscription sur papier libre,
- un chèque de 170,00€ pour le paiement des droits universitaires libellé à l'ordre de IFRES (*indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat*) ou une attestation de prise en charge financière délivrée par votre employeur selon la décision tarifaire.
- Un chèque de 2500 € correspondant au 1^{er} versement des frais scolarité.
- 1 enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie pour 250g.

Passé ce délai de 10 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission.

Les candidats qui ne désirent pas entrer à l'IFPP d'Alençon, doivent se désister par mail sec.podo@ifres-alencon.com

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

Ils sont fixés chaque année.

- Les frais de scolarité s'élèvent à : **7500 €** (tarif 2023/2024) pour une personne en formation professionnelle continue
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) : **95,00€** (tarif 2022/2023),
- Une mallette de matériel professionnelle dont le montant est de **950€** (à titre indicatif : tarif 2022/2023),
- L'Assurance Responsabilité Civile **Professionnelle** est obligatoire

SE RENDRE A L'IFRES – 25 rue Balzac – 61000 Alençon

Accès train

Alençon - Caen ==> 1h15

Alençon - Le Mans ==> 30min

Alençon - Paris ==> par Surdon ou par Le Mans (TGV)

Accès voiture

Alençon - Paris ==> par N12 ou par A11 jusqu'au Mans puis par A28 (2h)

Alençon - Rennes ==> par N12 (2h)

Alençon - Caen ==> par N158 (1h30) ou par A88 (1h)

Alençon - Le Mans ==> par A28 (35min)

- **Site campus Balzac – Alençon**

Le Site campus Balzac est situé à proximité du centre-ville d'Alençon, derrière la Mairie.

